

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2021-06-013

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2021

# Sommaire

## **Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication**

18-2021-06-17-00007 - AP n°2021 0632 désignant les centres de vaccination contre la Covid19 dans le département du Cher (5 pages)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2021-06-17-00007

AP n°2021 0632 désignant les centres de  
vaccination contre la Covid19 dans le  
département du Cher

**Arrêté n° 2021- 0632 du 17 juin 2021  
désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Cher**

Le préfet du Cher  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;

**Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** l'arrêté n° 2021- 0318 du 26 mars 2021 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Cher ;

**Vu** l'avis du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire du 11 juin 2021 ;

**Considérant** que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**CONSIDERANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

**CONSIDERANT** que les dossiers d'ouverture des centres de vaccination déposés dans le département du Cher sont complets et répondent aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

**Sur** proposition de la Sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet du Cher ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La vaccination contre la covid-19 peut être assurée à compter du 15 janvier 2021 et pendant toute la durée de la campagne de vaccination 2021 dans les centres pérennes cités en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** : La vaccination contre la covid-19 peut être assurée à compter du 15 janvier 2021 et pendant toute la durée de la campagne de vaccination 2021 dans les centres éphémères cités en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : l'arrêté n° 2021- 0318 du 26 mars 2021 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Cher est abrogé ;

**Article 5** : La directrice de cabinet du préfet du Cher, le délégué départemental de l'agence régionale de santé du Cher et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à Bourges le 17 juin 2021

Signé : Jean-Christophe BOUVIER  
Préfet du Cher

### NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

RECOURS GRACIEUX :	<p style="text-align: center;">*</p> Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
HIÉRARCHIQUE :	<p style="text-align: center;">**</p> Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
CONTENTIEUX :	<p style="text-align: center;">***</p> Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a> .
SUCCESSIF :	<p style="text-align: center;">****</p> Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration

## ANNEXE 1 – CENTRES DE VACCINATION PERENNES

NOM DU CENTRE DE VACCINATION	ADRESSE
Centre de vaccination de Bourges	Palais des Sports du Prado Rue du Champ de Foire 18000 BOURGES
Centre de vaccination de Vierzon	Centre des congrès de Vierzon 16 rue de la Société Française 18100 Vierzon
Centre de Vaccination Saint Amand Montrond	Espace Aurore 240 Rue des Orpailleurs 18200 Saint-Amand-Montrond
Centre de Vaccination Aubigny-sur-Nère	Salle polyvalente - Les terrasses de la Nère Route de la Chapelotte (RD7) 18700 Aubigny-sur-Nère
Centre de vaccination de Sancoins	MSP en Berry 3 rue de l'Industrie 18600 Sancoins
Centre de vaccination de Saint-Satur	Centre socio-culturel Guy Poubeau Rue du Pré de Chappes 1 18300 Saint-Satur
Centre de vaccination de Saint-Doulchard	ISOA 18 – Maison de santé pluriprofessionnelle 1, rue du Docteur Laennec 18230 Saint-Doulchard
CV éphémère Châteaumeillant	Maison de Santé Pluridisciplinaire 16, Rue Saint Genest 18370 Châteaumeillant
CV éphémère Levet	Maison de Santé Pluridisciplinaire 1 Place du 8 Mai 1945 18340 Levet
CV éphémère Mehun-sur-Yèvre	Maison de Santé Pluridisciplinaire 45, Rue Augustin Guignard 18500 Mehun-sur-Yèvre

## ANNEXE 2 – CENTRES DE VACCINATION EPHEMERES

NOM DU CENTRE DE VACCINATION	ADRESSE
CV éphémère Avord	Maison de Santé Pluridisciplinaire 14 Rue Désiré Deschamps 18520 Avord
CV éphémère Baugy	Salle des fêtes de Baugy Rue de la Halle 18800 Baugy  Maison de Santé Pluridisciplinaire 3, Rue du Chancelier 18800 Baugy
CV éphémère Boulleret	Foyer Rural 2 Route de Ste Gemme 18240 Boulleret
CV éphémère Caserne SDIS Bourges (danjons)	Route de Marmagne – Les Danjons 18000 Bourges
CV éphémère Châteaumeillant	5a Place de la Mairie 18370 Châteaumeillant
CV éphémère Culan	MSP de CULAN 1 Allée de la Tuilerie 18270 Culan
CV éphémère Dun-sur-Auron	13 Place du Champ de Foire 18130 Dun-sur-Auron
CV éphémère Graçay	Centre socio culturel 18310 Graçay
CV éphémère Henrichemont	1 Place de l'Hôtel de Ville 18250 Henrichemont
CV éphémère La Guerche-sur-l'Aubois	Maison de Santé Pluridisciplinaire 15 rue Danièle Casanova 18150 La Guerche-sur-l'Aubois
CV éphémère Les Aix d'Angillon	1 Rue de la République 18220 Les Aix-d'Angillon
CV éphémère Levet	Maison de Santé Pluridisciplinaire 1 Place du 8 Mai 1945 18340 Levet
CV éphémère Lignières	2 Rue du Docteur Bonnet 18160 Lignières
CV éphémère Mehun-sur-Yèvre	8 avenue Jean Chatelet 18500 Mehun-sur-Yèvre
CV éphémère Nérondes	Maison de Santé Pluriprofessionnelle 30 Rue Saint-Pierre 18350 Nérondes

CV éphémère Neuvy-sur-Barangeon	29 Place de la Mairie 18330 Neuvy-sur-Barangeon  Maison de Santé Pluridisciplinaire 2, rue de la Poste 18330 Neuvy-sur-Barangeon
CV éphémère Plaimpied-Givaudins	Salle Polyvalente de Plaimpied-Givaudins Rue de la Paille 18340 Plaimpied-Givaudins
CV éphémère de Rians/ Ste Solange	Salle des Fêtes 18220 Ste Solange
CV éphémère Saint Germain Du Puy	Espace Nelson Mandela RueLeonard HyppolyteRoger 18390 Saint-Germain-du-Puy
CV éphémère Saint Martin d'Auxigny	salle des fêtes route de l'étang 18110 Saint-Martin-d'Auxigny
CV éphémère Saint-Florent-sur-Cher	2 Place de la République 18400 Saint-Florent-sur-Cher
CV éphémère Sancergues	8 Rue Hubert Gouvernel 18140 Sancergues  Maison de Santé Pluridisciplinaire 14, Pauline Lapautre 18140 Sancergues
CV éphémère Touchay	3 Place Maurice Utrillo 18160 Touchay
CV éphémère Trouy	Espace Jean-Marie Truchot Avenue du cabaret 18570 Trouy
CV éphémère Sainte Solange	Espace Henri Mitterrand Route de Guilly 18220 Sainte-Solange
CV éphémère Sancoins	Maison de Santé en Berry 18600 Sancoins
CV éphémère Vailly sur Sauldre	centre socio culturel 26 rue du Vieux Château 18260 Vailly-sur-Sauldre